Formation

Édifices cultuels

Acquérir une méthode pour l'entretien et la conservation

Chiché | Églises de Boismé et Pierrefitte

LE CONTEXTE

La question du patrimoine, et plus spécifiquement, des édifices cultuels est une préoccupation majeure des élus communaux.

Au-delà des projets de restauration lourde, la question de l'entretien et de l'ouverture des édifices est un enjeu majeur pour leur conservation. Le CAUE a créé un guide accompagné d'un classeur de suivi pour permettre aux élus d'acquérir une méthode et de gérer au mieux ce patrimoine.

De plus, le cadre juridique est une composante importante à saisir avant toute intervention.

La formation a donc pour objectif de connaitre le réseau d'acteurs et les lois de référence, de comprendre ce qui relève de l'entretien ou ce qui nécessite des travaux de restauration et d'utiliser le classeur de suivi du CAUE des Deux- Sèvres. La question de l'ouverture et des usages compatibles viendra en conclusion de cet exercice : l'état sanitaire du bâtiment dépend également d'une fréquentation régulière.

LES OBJECTIFS

- Identifier les acteurs
- Distinguer les travaux d'entretien des travaux de restauration
- Utiliser et compléter le classeur de suivi du CAUE des Deux-Sèvres
- Apprécier la notion d'usages compatibles et son cadre

LES INTERVENANTS

- Formatrice: Morgan Le Bot, architecte conseillère, diplôme d'architecte DPLG. 12 ans d'expérience en libéral, 6 ans d'expérience auprès des communes des Deux-Sèvres. Spécialiste des projets sur le patrimoine, elle apporte aux élus ses connaissances du réseau d'acteurs et de la législation pour les aider dans leur prise de décision et leur permettre de suivre les travaux indispensables. Elle dispose également des compétences techniques nécessaires.
- Intervenants complémentaires :
  Éric Brochard, chargé d'études historiques
  Représentants de l'Etat et de l'église catholique (témoignages).

LIEUX DE LA FORMATION

Mairie de Chiché, église de Boismé, église de Pierrefitte.

PUBLIC

Élus et agents communaux (un binôme est recommandé)

Si vous êtes en situation de handicap, merci de vous adresser à Éric Brochard, référent handicap

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Vendredi 10 et vendredi 17 octobre 2025.
Inscriptions en ligne :
https://forms.office.com/e/vmjGBCyrXM

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La formation est limitée à 12 stagiaires afin que les conditions d'apprentissage soient optimales et les ateliers et visites pertinents. S'il s'avère qu'il y a moins de 6 inscrits, 5 jours avant la session de formation, elle sera annulée.

HORAIRES

1er jour : 9h00 à 12h30 - 14h00 à 17h30

2e jour : 9h00 à 12h30 - 14h00 à 17h30

DURÉE

14h00

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1

- **Matin**

La matinée sera organisée autour des fondamentaux à connaître : histoire, typologie, architecture, législation, acteurs et aides financières. Elle reposera sur des présentations théoriques et s'appuiera sur différents témoignages.

- **Après-midi**

L'après-midi, les stagiaires prendront connaissance du contenu du classeur de suivi et d'entretien dans un premier temps. Ensuite, ils iront observer une église pour repérer les désordres éventuels et apprendre comment reporter leurs observations dans les fiches de suivi.

Jour2

- **Matin**

À partir de l'exemple de la veille, les stagiaires verront comment organiser leurs fiches de suivi et compléter le classeur. Une deuxième mise en situation en groupe permettra de confirmer l'acquisition de la méthode.

- **Après-midi**

Cette séquence sera consacrée à l'utilisation, autre que cultuelle, des édifices : rappel des différentes procédures et présentation d'exemples concrets. Les questions de la compatibilité des usages et de la désaffectation seront travaillées lors d'ateliers sur site.

Matériel à prévoir par les stagiaires

Pour les séquences d'atelier sur site, les stagiaires devront être munis d'un appareil photo ou d'un smartphone.

DÉMARCHE ET MOYENS

Apport théorique (méthode expositive)

Ateliers (méthodes interrogative et active)

Mise en situation sur site (méthode active)

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de préformation envoyé aux stagiaires pour adapter le déroulement pédagogique.

Échanges, quizz et exercices en groupe pour mesurer les acquis.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si l'apprenant a bien assisté à la totalité de la session.

DOSSIER REMIS

Intégralité des présentations théoriques sous format numérique.

Classeur de suivi d'entretien des édifices cultuels, Guide des édifice cultuels.

COÛT

Pour les 2 jours, 300 euros pour les élus et 250 euros pour les agents communaux.
Les élus pourront financer cette formation par Mon compte élu sur la plateforme EDOF.

PAUSE DÉJEUNER

Libre ou réservation avec le CAUE (35 euros pour les 2 repas)

CONTACT ADMINISTRATIF

Éric Brochard - 05 49 28 06 28
e.brochard@caue79.fr

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79

79 Deux-Sèvres c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Pôle **formation**

Le CAUE est enregistré sous le n° 75790118079 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Le CAUE des Deux-Sèvres dispose de l'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux par décision du Ministère de l'intérieur en date du 29 septembre 2023. Depuis juin 2024, le CAUE des Deux-Sèvres est certifié Qualiopi au titre des actions de formation.